



DECISION MUNICIPALE N° 2026 / 04

Objet : CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE D'UN VOYAGE PEDAGOGIQUE AU MUSEE OCEANOGRAPHIQUE DE MONACO ENTRE LA COMMUNE DE PIGNANS ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOL DU VAR

Le Maire de PIGNANS,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°01/2020Bis en date du 04 juillet 2020, portant élection du Maire de la Commune de Pignans,

VU la délibération n°38/2020 votée en date du 19 octobre 2020, portant délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire,

CONSIDERANT l'organisation d'un voyage au musée océanographique de Monaco pour les enfants de la maison des jeunes de Pignans et de Besse-sur-Issole, le 25 février 2025,

CONSIDERANT que la commune de Pignans s'est chargée de réserver un autocar de 55 places auprès de la société SATV située à Pignans pour un montant de 812.00 € TTC,

CONSIDERANT qu'il convient d'émettre un titre de recette d'un montant de 406 € TTC à la Ligue de l'Enseignement – FOL du Var pour le compte de la commune de Besse-sur-Issole.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention de financement dans le cadre d'un voyage pédagogique au musée océanographique de Monaco le 25 février 2026 avec la Ligue de l'enseignement – F.O.L. du Var.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 11/02/2026

Le Maire,
BRUN Fernand

